



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE **Auto Relaxation par le DO IN Niveau 1–Animation ateliers**

Articles L.6353-2 et R. 6353-1 du code du travail

Entre les soussignés :

L'organisme de formation **ZEN PLUS** 13, rue Verniquet 75017 PARIS enregistré sous le numéro 11770563977 auprès du Préfet de Région Île De France.

ZEN PLUS est habilité par le Syndicat National de Shiatsu Professionnel comme organisme de formation professionnel continue au Shiatsu Traditionnel, à l'Energétique Chinoise et Digitopuncture, et à l'auto relaxation par le Do In.

Et

Le co-contractant,

.....
.....
est conclue la convention suivante, en application du livre III de la Sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante : - **DO-IN Niveau 1 : 12 actions de formation + 1 évaluation globale** théorique et pratique réalisée sur le cursus complet DO-IN Niveau 1.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette formation a pour but d'**acquérir les fondamentaux et règles de la MTC, les connaissances et les techniques de la pratique de l'auto relaxation par le DO-IN, une méthodologie pédagogique d'animation d'un atelier Do In**, de faciliter l'accès à l'univers de la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC).

Les actions de formation de **DO-IN Niveau 1** se déroulent au rythme de **TREIZE demi journées selon le calendrier et le programme** détaillé en Annexe.

A l'issue du cursus des 13 actions de formation, **le co-contractant reçoit une attestation certifiant sa participation à hauteur du nombre d'heures de sa présence aux actions de formation.**

Le co-contractant ayant suivi l'ensemble des actions de formation présentées par ZEN PLUS, ou exceptionnellement selon l'appréciation de ZEN PLUS, a la **possibilité de participer à l'évaluation globale théorique et pratique, organisée, réalisée et contrôlée par ZEN PLUS.** Elle est considérée comme 13^{ème} et dernière action de formation du cursus complet.

En cas de succès à cette évaluation (**au moins 12/20 à l'épreuve théorique ET à l'épreuve pratique**),, **le co-contractant reçoit un Attestation de Praticien en DO-IN Niveau 1** délivré par ZEN PLUS agréé par le Syndicat National de Shiatsu Professionnel, **à condition d'adhérer au SNSP et d'avoir une assurance professionnelle si, et seulement si, le co-contractant anime un ou des ateliers de Do-In**, quel qu'il soit, auprès d'autrui.

ZEN PLUS
Mobile : 06 64 16 11 47
Siret 50334061400034

13, rue Verniquet
www.zen-plus.fr

75017 PARIS
jill_shiatsu@hotmail.fr
Déclaration d'activité N° 11 77 0563977



Article 3 : Niveau d'aptitudes préalables nécessaires

Afin de suivre au mieux l'action de formation et obtenir le certificat de Praticien en Do In Niveau 1, le stagiaire est informé qu'**aucune connaissance particulière n'est requise** mais qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, des aptitudes suivantes :

- Accessible à toute personne majeure pouvant :
 - o **Se servir de ses doigts, de ses mains, de ses bras pour effectuer des pressions sur le corps, des mobilisations, des étirements, des essuyages**
 - o **Se tenir assis en tailleur et/ou à genoux et/ou accroupis et/ou debout pendant 1 heure environs sans souffrance physique.**

Article 4 : Organisation de l'action de formation

Une action de formation se déroule sur 4h, soit en matinée, soit en après-midi. Elle est **rythmée de cours théoriques agrémentés d'ateliers pour ancrer la compréhension des théories de la MTC, et de pratiques séquentielles afin d'apprendre tous les gestes nécessaires à une pratique professionnelle**. L'ensemble des actions de formation **DO-IN Niveau 1** représente un total de 52h. Elles se déroulent à PARIS 17^{ème} au 13 rue Verniquet **dans un local adapté à ces actions de formation, avec tout le matériel nécessaire** (futon, tatami, table de massage, chaise ergonomique, coussins, futa, zafu, rétro-projecteur, tableau pédagogique), ou dans un autre lieu permettant le bon déroulement de la formation.

Le lieu exact est précisé via un courriel de convocation envoyé co-contractant avant la signature du contrat, et spécifié dans ce même contrat. Celui-ci peut varier en cours d'année en accord avec le co-contractant et ZEN PLUS.

Le co-contractant amène de quoi prendre des notes, une tenue souple et confortable.

Article 5 : Conditions générales

- a) En contrepartie de cette action de formation, **le co-contractant s'engage à acquitter le montant correspondant à celle-ci le jour même de la formation (règlement par chèque à l'ordre de ZEN PLUS ou virement ou en espèces).**

Une facture globale est envoyée à l'issue du cursus de formation par mail au co-contractant.

Coût unitaire d'une action de formation : 110 €ttc, soit les 13 actions de formation DO-IN Niveau 1 à 1 430 €ttc.

Les frais de dossier d'un cursus complet sont de 140 €ttc. Ils comprennent l'élaboration du présent contrat, d'un devis, d'un programme, d'un règlement intérieur, des documents pré et post formation, de la facture globale, des documents pédagogiques, de la correction de l'évaluation et de la remise des résultats (attestation de formation et certificat en cas de succès).

Le coût total du cursus complet de l'action de formation DO-IN Niveau est de 1 570 €ttc.

- b) A l'issue du délai décrit en Article 8, **une caution de 500 € en chèque à l'ordre de ZEN PLUS est requise à la première action de formation** afin d'assurer l'engagement du co-contractant aux 13 actions de formation. Ce chèque est **encaissé uniquement en cas de non présence totale ou partielle injustifiée ou injustifiable, à une ou plusieurs actions de formation avec absence de règlement de la ou des actions de formations manquées**. La restitution de ce chèque, non mis en banque, est effectuée à la dernière action de formation du cursus.
- c) **Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure reconnue et justifiable par une attestation** (maladie, accident, femme enceinte n'étant plus apte de pratiquer, et tout autre cas justifié l'empêchant de pratiquer du Shiatsu, l'Energétique Chinoise Taoïste ou le DO IN), **le contrat de formation professionnelle est résilié.**



Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues de leur valeur au présent contrat.

- d) En cas d'annulation d'une action de formation de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au co-contractant. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit de l'action de formation annulée ainsi que les supports pédagogiques correspondants.**
- e) En cas de cessation anticipée de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au co-contractant concernant les actions de formation restantes. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit des actions de formation restantes ainsi que les supports pédagogiques correspondants.**
- f) En cas de report d'une action de formation en accord avec ZEN PLUS et le co-contractant, ce dernier acquitte le montant de la formation à la nouvelle date de l'action de formation.**

Article 6 : Réclamation, contestation, différend

Se référer au document « **Prise en compte et modalités de traitement des réclamations** » présent sur le site www.zen-plus.fr dans l'onglet « **Formations** ».

Si une réclamation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable grâce aux modalités mises en place par ZEN PLUS, **une proposition de médiation sera proposée au stagiaire pour régler le litige.**

Article 7 : Revisiter les actions de formation au choix

Le co-contractant peut formuler la demande à assister à des actions de formation déjà vues et acquittées de 110 € TTC.

Après acceptation de ZEN PLUS, **le-la stagiaire s'acquitte de 60€ttc par actions de formation revisitées** tel que cela est défini dans l'Article 2.

Article 8 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, **le-la stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.** Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Fait, en double exemplaire, à Paris, le

Pour le co-contractant,

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Pour l'organisme de formation ZEN PLUS

Signature et cachet

ZEN PLUS
Mobile : 06 64 16 11 47
Siret 50334061400034

13, rue Verniquet
www.zen-plus.fr

75017 PARIS
jill_shiatsu@hotmail.fr
Déclaration d'activité N° 11 77 0563977

Shiatsu
Equilibre
Naturel



+ *Praticien Shiatsu Taoïste*
Formations Shiatsu, Do In et
Energétique Chinoise Taoïste

ZEN PLUS EI

13 rue Verniquet

75017 PARIS

SIRET 503 340 614 00034

www.zen-plus.fr 06 64 16 11 47

ZEN PLUS
Mobile : 06 64 16 11 47
Siret 50334061400034

13, rue Verniquet
www.zen-plus.fr

75017 PARIS
jill_shiatsu@hotmail.fr
Déclaration d'activité N° 11 77 0563977